



Prélèvement mutuelle sans affiliation

Par **Celineig**, le **03/07/2024** à **03:52**

Bonjour,

Je suis en poste depuis le 26 févr 2024 dans mon entreprise actuelle, je me suis aperçu que sur mon bulletin de salaire la mention complémentaire tranche 1 est prélevée tous les mois. Je n'ai pas encore souscrit à la mutuelle obligatoire de mon entreprise car je viens de la mgen (secu et mutuelle) et j'ai droit à un report d'adhésion le temps de traitement de mon affiliation CPAM.

J'ai donc fait remarqué à mon employeur que je n'étais pas encore affiliée à leur mutuelle et elle s'est empressée de me faire signer une décharge hier (soit le 2 juillet).

Puis je demander à mon employeur le remboursement des sommes prélevées durant les 4 mois écoulés ?

Merci.

Par **Marck.ESP**, le **04/07/2024** à **09:04**

[quote]
Bienvenue sur LegaVox

[/quote]
Puis je demander à mon employeur le remboursement des sommes prélevées durant les 4 mois écoulés ?

Théoriquement OUI, mais de quelle "décharge" s'agit-il ?